

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 04554
Numéro SIREN : 820 198 331
Nom ou dénomination : GROUPE OPNYLE

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2018 sous le numéro de dépôt 55493

GROUPE OPNYLE
Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège Social : 209, avenue Emile Cossoneau 93160 Noisy le Grand
RCS : Bobigny 820 198 331

EXTRAIT
P R O C E S - V E R B A L
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit
Le onze juillet
A onze heures

Les associés de la Société GROUPE OPNYLE, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros, divisé en 10.000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 4, rue Brunel 75017 Paris, dans les locaux de Maître Gaussen, Avocat à la Cour, sur convocation faite par un Directeur Général, par lettre recommandée aux associés.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

...

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

...

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été régulièrement convoquée et avoir eu à sa disposition, pendant la période précédant l'Assemblée, toutes les pièces et documents dont la communication est prévue par la loi et les statuts.

Elle reconnaît que, le *quorum* étant atteint, elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 18 des statuts et après avoir entendu la lecture du rapport du Directeur Général, décide de révoquer, Monsieur Cédric Leffet en qualité de Président de la société GROUPE OPNYLE avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la révocation de Monsieur Cédric Leffet, décide que ce dernier devra restituer les moyens de paiement de la société et ne percevra plus de rémunération au titre de sa qualité de Président à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de nommer :

Monsieur Fred Germany

Né le 11 mai 1969 à La Trinité (Martinique) de nationalité française

Demeurant 2, place de la République 77500 Chelles

Au poste de Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Monsieur Fred Germany fait savoir qu'il accepte ces fonctions et qu'il n'est frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the certification stamp.